



COMMUNE de LION-sur-MER (14780)
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 16/11/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 13 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 16 Dominique RÉGEARD donne pouvoir à Magali SAINT, Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Edith ABDESLAM donne pouvoir à Caroline GAUTIER
Absents excusés : 6 Dominique RÉGEARD, Valérie DESQUESNE, Annick DAGIEU, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Modification du tableau des effectifs - Services administratifs

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;
- Vu l'avancement de grade par réussite au concours d'un agent au service administratif ;
- Entendu l'exposé de Madame Magali SAINT, première adjointe,

	GRADE	MISSIONS	TEMPS DE TRAVAIL
POSTE ACTUEL (A SUPPRIMER AU 01/12/2023)	Adjoint administratif	* Communication * Gestion des Gîtes communaux * Missions en lien avec le grade	35/35 ^{ème} h
POSTE A CREER AU 01/12/2023	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	* Communication * Gestion des Gîtes communaux * Missions en lien avec le grade	35/35 ^{ème} h

Madame Magali SAINT, première adjointe propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps complet, à raison de 35h hebdomadaires,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014211403654-20231120-COM2023-11-540-PE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

L'Adjointe,
Pour le Maire empêché
Patricia ROSALIE
du CGCT 1
Magali SAINT
1^{ère} adjointe